



# République Française

## Département de la Charente-Maritime

### Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 11 mai 2026

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 017-200041689-20260511-CC2026\_094-DE



## **Objet : Commission de contrôle financier - composition**

**Numéro de délibération : CC2026\_094**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni en séance plénière à la Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

### **Délégués présents :**

Francine CHENU, Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Alain BILLAUD, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Christine VERNON, Gilles VANNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Pierre GABRIELLI, Stéphanie GRIMAUD, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jacques TROUVAT, Didier BOREL, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Henri AUGER, Laurent BOUILLE, Emmanuelle CAIVEAU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Stéphane GIRAUDEAU, Thierry ADONIS, Nadine BRUN, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Frédéric PINSONNEAU, Kévin NICOLAS, Daniel DARDILLAT, Ludmina DEPREZ, Clément PIOCHAUD, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvain MARCHAL, Olivier FOUCHE, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Sylvie SABOUREAU, Patrick BOUILLON, Frédéric EMARD, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCH-RUJU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Françoise MESNARD, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Annie POINOT-RIVIERE, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Annie PEROCHON, Frédéric BRUNETEAU, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Pierre TEXIER, François PASQUET, Didier DAUNIZEAU, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Julien GOURRAUD, Patrice FOUCHER, Suzette MOREAU, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

François ROUSSELOT donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA  
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL  
Gérard BIELKA donne pouvoir à Annie PEROCHON  
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Jean MOUTARDE  
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Erwan CHARLES donne pouvoir à Guillaume BORDRON  
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT  
Antony MATTIUZZO donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA

**Absents :**

Jean-Luc JOUVE, Thierry BROSSARD, Sophie BELLEBEAU, Michel FELLEGE, Bruno MARTEL,  
Frederic RASSE, Pascal MARTINEAU, Philippe MERCIER, Hervé DE LARQUIER

**Secrétaire de séance :**

Stéphane CHEDOUTEAUD

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick  
GROS Véronique

**Nombres de membres :**

En exercice : 136  
Quorum : 69  
Présents : 119  
Votants : 127  
Pouvoirs : 8

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Commission de contrôle financier - composition

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 017-200041689-20260511-CC2026\_094-DE



Vu les articles R. 2222-1 à R. 2222-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs au contrôle financier des conventions passées par les collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2252-5 du CGCT, concernant les prêts ou garanties d'emprunt,

Vu l'article L. 1413-1 du CGCT, instituant la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs,

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, relatif aux modalités de vote des nominations et présentations au sein des collectivités territoriales,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté est une intercommunalité dont les recettes de fonctionnement dépassent le seuil de 75 000 euros fixé par le CGCT pour la mise en place d'une Commission de contrôle financier (CCF),

Considérant que la création d'une CCF permet de renforcer le contrôle financier des conventions conclues avec les entreprises dans le cadre :

- des concessions de service public,
- des concessions de service,
- des marchés publics ayant pour objet de gérer un service,
- des contrats de partenariat incluant une mission de service public,
- des prêts ou garanties d'emprunt,

Considérant que la CCF est un organe consultatif distinct de la CCSPL et qu'elle exerce un contrôle sur pièces et sur place portant sur :

- les opérations financières entre la collectivité et ses contractants,
- l'équilibre financier des conventions via l'analyse détaillée des comptes d'exécution,

Considérant que le rapport annuel établi par la CCF pour chaque convention contrôlée sera joint aux comptes financiers uniques de la communauté et constitue un document administratif communicable au sens de la loi du 17 juillet 1978, sous réserve de l'occultation des informations protégées par le secret des affaires,

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) examine notamment le rapport annuel établi par chaque délégataire et se prononce sur tout projet de Délégation de service public avant décision du conseil communautaire. La tenue préalable de la CCF permettra d'apporter à la CCSPL les éléments financiers nécessaires à ses travaux.

Les membres de la CCF désignés ne doivent pas posséder un intérêt dans les entreprises chargées de la gestion d'un service public local et dont les comptes seront contrôlés par la CCF.

La CCF fonctionne conformément à son règlement intérieur. Elle se réunira au moins une fois par an. Elle établira le rapport écrit annuel joint au CFU.

La présidente propose que la commission soit composée de 6 conseillers communautaires ; sur sa proposition, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la Commission de contrôle financier de Vals de Saintonge Communauté.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de créer la Commission de contrôle financier (CCF) et de désigner, en tant que membres de la commission, les conseillers communautaires suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Françoise MESNARD	Jean MOUTARDE
Michel PELLETIER	Sylvain MARCHAL
Suzette MOREAU	Jacky RAUD
Jacques CASTAGNET	Michel LALAIZON
Julien GOURRAUD	Frédéric BRUNETEAU
Roseline GICQUEL	Bernard GOURSAUD

- d'autoriser le recours à un prestataire extérieur pour assister la Commission de contrôle financier (CCF) dans ses missions techniques et financières lorsque cela sera nécessaire,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 127
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,  
Le 13 mai 2026

Le secrétaire de séance,  
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,  
Françoise MESNARD


